VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (ci-après DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport. Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale. Il aborde :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre au Conseil Municipal d'examiner les orientations politiques, et doit être aussi l'occasion d'informer les élus quant à l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Table des matières

I - Le contexte national....2
I.1 Données macro-économiques....2
I.2 Situation en France....3
I.3 Les orientations budgétaires de l'État en matière de finances des collectivités publiques locales....4
1- Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » :....5
2- La diminution de l'enveloppe et du taux du FCTVA ?....6
3- La baisse des concours financiers de l'État ?....6
(1) La dotation globale de fonctionnement (DGF)....6
(2) Les autres dotations....7
(3) Les dotations d'investissement....7
(4) Les autres mesures : les cotisations CNRACL....8
II - Les orientations politiques et budgétaires de la Ville....8
III - Les équilibres budgétaires et financiers....19
III.1 Section de fonctionnement....19
III.1.1 Évolution des dépenses....19
III.1.2 Évolution des recettes....22
III.2 Section d'investissement....25
III.2.1 Estimation des dépenses....26
III.2.2 Estimation des recettes....28
IV. LES BUDGETS ANNEXES....30

La crise politique profonde dans laquelle s'enfonce le pays depuis la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale a créé un « ***Himalaya d'incertitudes budgétaires*** ».
Elle a révélé également la situation financière catastrophique de la France laissée après plus de 7 ans et demi de majorité d'E. Macron, avec plus de 1 000 milliards de dette publique supplémentaire depuis 2017.

En outre, loin de rompre avec les orientations précédentes, les objectifs d'ici 2027 portés successivement par les gouvernements Barnier et désormais Bayrou toucheront durement l'action publique et pèseront lourdement sur les collectivités territoriales.

Les collectivités sont en effet des acteurs indispensables à la fois pour les fondamentaux économiques et pour les actions de proximité, précieuses pour les habitants.
Elles financent ainsi plus de 70% de l'investissement public avec seulement 9% de la dette publique et ses prélèvements obligatoires ne représentent que 6,3% du PIB, sur un total de 43,2% en 2023 (*source AMF : communiqué de presse BW42470 du 23 janvier 2025*).

Pour Saint-Médard-en-Jalles, plusieurs décisions gouvernementales, détaillées plus loin, impacteront la ville :
- Le relèvement du taux des cotisations CNRACL (retraite) : - 477 886€
- L'écrêtement supplémentaire de la DGF 2025 : - 416 453€
- Le Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) : - 264 537€
- Le FCTVA (sous réserve) : - 150 000€
- Les autres dotations touchant la dotation de solidarité métropolitaine : - 63 760 €

En conséquence, ces décisions vont contraindre nos marges de manœuvre budgétaires, sachant que la Ville, comme toutes les collectivités locales, a par ailleurs l'obligation de présenter un budget équilibré.

Au total, les choix économiques et politiques que porte le budget du gouvernement **coûtent aux Saint-Médardais plus de <u>1,3 Millions d'euros supplémentaires</u>,** ce qui rend l'exercice budgétaire délicat lorsqu'il s'agit de ne rien renier des engagements municipaux et de poursuivre la nécessaire rénovation du patrimoine immobilier et de maintenir un haut niveau de service public.

Ainsi, les investissements continueront, que ce soit sur la Maison de la Petite Enfance, le Padel, les travaux indispensables de la Transition énergétique ou la rénovation attendue des dernières écoles élémentaires.
Solidarités, transition écologique, haut niveau de service public et proximité, telles sont les maîtres-mots qui guideront encore l'action municipale.

Le Budget Primitif 2025 sera le 5ème, et dernier en année pleine, de la mandature.
Il tiendra compte inévitablement du contexte national inédit.
Il s'inscrira aussi dans la continuité de l'étude de prospective financière réalisée en 2021 avec le Cabinet Klopfer, avec comme objectifs :

- financer un plan pluriannuel d'investissement de 50 millions d'euros sur 2021-2026,
- avoir une capacité de désendettement autour de 8 ans en 2026,
- maintenir inchangés les taux d'imposition.

Les orientations budgétaires refléteront donc la volonté d'assurer une gestion responsable des ressources financières tout en maintenant la capacité de répondre aux défis actuels et futurs, notamment avec des engagements concrets en faveur de la sécurité, l'innovation et le soin apporté aux habitants qui caractérisent la vision municipale.

Le présent document abordera successivement :
- le contexte national
- les orientations budgétaires et politiques pour 2025 détaillant :
    - Un budget qui protège et accompagne
    - Un budget qui prépare l'avenir durablement
    - Un budget qui conforte nos fondamentaux
- les équilibres budgétaires et financiers
- les annexes

I - Le contexte national

I.1 Données macro-économiques

Depuis 2020, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les prospectives générales.

L'inflation demeure un défi majeur dans de nombreuses économies, bien qu'elle ait légèrement diminué par rapport aux pics de 2022. Elle est alimentée par les problèmes d'approvisionnement et les crises géopolitiques.
En réponse à l'inflation, les banques centrales (comme la Réserve fédérale américaine, la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre) ont mis en œuvre des politiques monétaires plus strictes (hausse des taux d'intérêt), ce qui a conduit à ralentir l'activité économique. Cette politique vise à maîtriser l'inflation tout en essayant de maintenir un équilibre avec la croissance.

En conséquence, l'environnement économique mondial est marqué par des incertitudes persistantes liées à l'inflation, aux tensions géopolitiques et aux défis mondiaux comme la transition énergétique. Les politiques économiques se concentrent sur la stabilisation de l'inflation, la gestion de la dette, et la recherche de croissance dans un environnement global volatil.

I.2 Situation en France

Le cadre économique actuel en 2025 présente une situation complexe, influencée par plusieurs facteurs externes comme nous venons de le voir, mais également internes.
La France connaît une croissance économique morose (+0,9 % prévu en 2025). Les secteurs des technologies, des énergies renouvelables, du tourisme et de l'industrie de la santé continuent de soutenir l'activité économique, mais d'autres secteurs, comme l'automobile, l'agriculture ou la construction, connaissent des difficultés.

La France a connu une inflation assez élevée, principalement en raison de plusieurs facteurs économiques mondiaux et internes :

- Hausse des prix de l'énergie : Les prix de l'énergie, en particulier ceux du gaz et de l'électricité, ont fortement augmenté après les perturbations causées par la guerre en Ukraine et la crise énergétique mondiale.
- Perturbations des chaînes d'approvisionnement : La pandémie de COVID-19 a causé des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et les effets ont perduré, contribuant à l'augmentation des coûts de production.
- Augmentation des coûts de production : Les coûts des matières premières, des transports et des salaires ont également poussé les prix à la hausse.

Cependant, l'inflation a montré des signes de ralentissement en 2024 grâce à une stabilisation des prix de l'énergie et des ajustements techniques économiques. **L'inflation 2025** est annoncée **autour de 1,6 %** (Insee - note de conjoncture de décembre 2024), au-dessous de l'objectif de 2% du gouvernement et de la Banque centrale européenne (BCE), bien plus faible qu'en 2022-2023, où elle avait atteint des niveaux record.
La Banque centrale européenne continue d'adopter une politique monétaire restrictive pour maîtriser l'inflation, avec des **taux d'intérêt élevés, bien que l'on anticipe une normalisation progressive de cette politique en 2025.**

Le taux de chômage en France paraît repartir à la hausse. Il s'établit à 7,3% au deuxième trimestre 2024 (source INSEE), et devrait remonter à 7,6 % à la mi-2025. Cette évolution recouvre des disparités importantes entre les régions, les tranches d'âge et les qualifications. Plusieurs facteurs sont mis en avant pour expliquer cette remontée du chômage : une croissance en berne, le rétablissement de la productivité (qui avait chuté pendant le Covid-19) et des politiques publiques moins

favorables à l'emploi.

La dette publique quant à elle reste élevée, autour de 110% du produit intérieur brut (PIB). L'année 2024 est marquée par un nouveau dérapage du déficit public, qui pourrait atteindre 6,1% du PIB.
Le gouvernement s'est engagé à réduire ce déficit par des économies sur certaines dépenses publiques, et vise un déficit public compris entre 5 % et 5,5 % du PIB en 2025.

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent près de 70 % des investissements publics civils.

L'économie française fait donc face à des défis importants. L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 impose de dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.

I.3 Les orientations budgétaires de l'État en matière de finances des collectivités publiques locales

Le budget de l'État est, au moment de la présentation de ce débat, dans une situation totalement inconnue sous la Ve République, marquée par de profondes incertitudes. De nombreux éléments financiers ne sont absolument pas fixés et entraînent la nécessité d'intégrer des hypothèses de façon prudente et raisonnable.

Pour rappel, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 présenté le 10 octobre 2024, est intervenu dans un contexte instable, tant sur le plan politique qu'économique.
Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Inspiré de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959[1], ce texte a permis de lever les impôts existants et d'ouvrir les crédits des services votés à défaut de majorité parlementaire. Il a garanti la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025.

Le 13 décembre 2024, le Président de la République a nommé Premier ministre, François Bayrou, le chargeant de finaliser le budget 2025.

Le Budget 2025, suite à son adoption en première lecture par le Sénat, le 23 janvier

[1]Ordonnance n°59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

2025, dépend désormais d'une conciliation des deux assemblées sur un texte commun lors de la Commission Mixte Paritaire (CMP) sur le projet de loi de finances 2025 du 30 janvier à l'Assemblée nationale.

Concernant les collectivités territoriales, l'accord trouvé en décembre avec le gouvernement Barnier, et proposé par la majorité sénatoriale, a été conservé par M. Bayrou. Les élus ont amendé plusieurs des dispositifs d'économies initialement prévus, notamment le fonds de réserve des collectivités. Au final, le nouveau gouvernement a exprimé qu'il souhaitait ponctionner les collectivités territoriales en faveur du redressement des comptes publics à hauteur de 2,2 Md€.

Cette situation, immaîtrisable pour les collectivités, ne permet que d'établir des hypothèses sur ce que sera le texte final du PLF. et pourrait entraîner des ajustements indispensables entre le DOB et le vote final du budget primitif 2025 de la commune.
Dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été retenu plus précisément les éléments suivants :

1- Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » :

Bien qu'il s'agisse d'un des derniers articles du projet de loi de finances 2025 (article 64), cette mesure constitue l'une des « premières préoccupations des collectivités »[2].
En effet, afin d'imposer aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement des finances publiques, le gouvernement a choisi, par cet article, d'instituer un mécanisme de mise en réserve des recettes locales.
Concrètement, appelé d'abord « fonds de précaution » (ou fonds de réserve), il avait pris la forme d'un fonds prélevé sur les recettes fiscales revenant aux communes (taxe foncière principalement), aux départements, aux régions et à leurs établissements publics à fiscalité propre, et dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sur l'année 2023 étaient supérieures à 40 millions d'euros.
Rebaptisé désormais « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » (DILICO), le mécanisme prévoit trois enveloppes de contribution réparties entre le bloc communal, les Départements et les Régions.
La contribution du bloc communal est calculée à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges composé :

- pour 75% par le rapport d'un indicateur de richesse à la moyenne de la catégorie (potentiel financier/ habitant pour les communes) ;
- pour 25% par le rapport à la moyenne de la catégorie du revenu / habitant.

Le prélèvement sur recettes fiscales au titre du DILICO, et en l'état du PLF, ne peut dépasser 2 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.
Le texte, adopté par le Sénat, prévoit que les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont exonérées de contribution, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Saint Médard en Jalles.
Enfin, le PLF prévoit un reversement sur trois années, par tiers, à la collectivité

[2]Cédric Néau, Yann Chérel Mariné dans : A la Une finances, Actu experts finances, France, 11 octobre 2024

contributrice, moins 10 % destiné au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.
A titre prévisionnel, ce prélèvement est estimé pour Saint-Médard-en-Jalles à une ponction sur la fiscalité de **-264 537€** pour 2025.

2- La diminution de l'enveloppe et du taux du FCTVA ?

Le PLF 2025 prévoyait, dans sa première mouture, une « modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ». En effet, le dispositif proposait à un abaissement du taux et excluait les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible.

Le nouveau dispositif proposait de réduire le FCTVA d'environ 800 millions d'euros par l'intermédiaire de la baisse de son taux forfaitaire. Alors que celui-ci était fixé à 16,404% en 2024, il aurait été réduit à 14,850% à partir du 1er janvier 2025, soit -1,554 points.
De plus, l'élargissement de l'assiette à certaines dépenses de fonctionnement prévu par la loi de finances 2024 avait été annulée.

Cette mesure aurait un impact sur le financement de nos investissements estimé entre -120 et -150 K€.

A noter, qu'il a été conservé le gel du montant de la compensation par la TVA à son niveau de 2024 qui fait perdre 1,2 milliard d'euros de ressources locales, et va à l'encontre de l'engagement du Président de la République de compenser à l'euro près les impôts locaux supprimés. Ce gel est un mauvais signal pour tous les échelons de collectivités locales.

3- La baisse des concours financiers de l'État ?

Les concours financiers globaux de l'État aux collectivités territoriales pourraient connaître une stabilité de leur montant en 2025 (DGF) voire une baisse pour certains (variables d'ajustement et Fonds vert).

(1) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'article 29 du PLF 2025 prévoyait une stabilité en valeur du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'élèverait à 27,2 Mds €.
Le PLF adopté par le Sénat prévoit, lui, un abondement de la DGF 2025 de 290 millions d'euros.
Seules les composantes de péréquation verticale de la DGF (c'est-à-dire la DSU et la DSR) seraient revalorisées. Elles augmenteraient respectivement de 140 M€ (+5%) et 150 M€ (+6,7%).
Cet abondement, destiné uniquement à garantir les dotations de péréquation (DSR

et DSU), ne bénéficie pas à notre commune.

En effet, le montant perçu chaque année par la Ville évolue uniquement selon la variation de la population DGF N/N-1 de la collectivité. Les évolutions de population en 2024 sont restées faibles, à hauteur d'une centaine d'habitants.

Mais plus important, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 2334-7-III), si le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen, la DGF est écrêtée.
La Ville de Saint-Médard-en-Jalles est une commune écrêtée avec un potentiel fiscal supérieur de 116% à celui moyen.

Ce dispositif conduira donc en 2025 à un écrêtement à hauteur de **-416 453** €, contre un écrêtement de -249 513 € en 2022 soit une **DGF 2025** estimée à **239 487€** (655 940€ en 2024 et, pour rappel, 2 639 492€ en 2015).
Il est utile de rappeler qu'à l'horizon 2027, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles ne devrait plus percevoir de montant de Dotation Forfaitaire puisque le montant de l'écrêtement serait supérieur à la recette de la DGF initiale.

(2) Les autres dotations

Concernant les variables d'ajustement, le texte précise que les parts communale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) font l'objet d'une minoration. Le montant de cette minoration atteint 478 millions d'euros (respectivement -58 millions d'euros et -420 millions d'euros) et reviendrait à un niveau d'avant crise.
Il s'agirait d'une baisse spectaculaire étant donné qu'en 2024, les variables totales d'ajustement n'avaient reculé que de 47 M€, soit près de dix fois moins.

Pour la commune, ces minorations nous impactent indirectement dans le calcul de la dotation de solidarité métropolitaine versée par Bordeaux Métropole.
De ce fait, cette dotation sera marquée par une diminution de près de 5 % **(- 63 760 €)** cette année, soit un montant estimé à 1 378 298 € contre 1 442 058 € perçus en 2024.

(3) Les dotations d'investissement

Les crédits ouverts pour les dotations d'investissement (DSIL, DETR, DPV, DSID) stagneraient à 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement.

Le Fonds vert qui visait à soutenir les collectivités territoriales dans l'adaptation de leur territoire au changement climatique et à la transformation des équipements publics est, quant à lui, revu à la baisse. Un montant de 1,15 milliard d'euros d'engagement est annoncé pour 2025, alors qu'il était de 2,5 milliards d'euros en

2024.

(4) *Les autres mesures : les cotisations CNRACL*

En marge du PLF 2025, le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) prévoit pour sa part, que les cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) augmenteraient de 3 points par an pendant 4 ans, pour contribuer au déficit de cette caisse, soit 1,2 Mds €/an.
L'Association des Maires de France (AMF) dénonce la non tenue de l'engagement pris en 2024 par l'Etat.
Cette hausse reste un palliatif qui ne cherche pas à traiter les causes du déficit comme par exemple le ralentissement de l'embauche de fonctionnaires au profit de contractuels, qui ne cotisent pas à la même caisse.
Enfin, il est opportun de rappeler « *la contribution de la CNRACL, depuis 1974, à hauteur de 100 milliards – en euros constants – pour soutenir les autres régimes de retraite. Elle continuera de le faire jusqu'en 2027, bien qu'elle-même soit désormais « en déficit »*, comme l'a rappelé le sénateur centriste du Loir-et-Cher, Bernard Pillefer.

Pour Saint Médard en-Jalles, cette mesure a un impact direct sur le budget pour un montant de **- 477 886 euros.**

Conclusion :

Au total, ces décisions politiques et économiques proposées par le gouvernement dans le cadre du budget 2025, outre l'instabilité et l'inquiétude qu'elles suscitent, ont un impact financier de plus de 1,3M € sur la commune.
Ces éléments, à ce stade de la préparation, ont été intégrés de façon prudentielle et réaliste.

II - Les orientations politiques et budgétaires de la Ville

Le budget primitif 2025 de la commune sera voté au mois de mars et devra répondre au mieux aux préoccupations et besoins des habitants, tout en intégrant :

- le contexte économique national et international ;
- les décisions à venir dans le cadre du Projet de Loi de Finances ;
- Les objectifs de soutenabilité financière et budgétaire de la commune.

2024 aura été riche pour la collectivité : plus que jamais engagée dans ses actions en faveur des habitants, elle s'inscrit dans une démarche conforme aux priorités de la mandature. 2024 a ainsi vu se déployer les efforts en matière de convivialité, de proximité et le prendre soin, efforts qui se sont concrétisés notamment par la remise

de deux prix nationaux et de nombreuses réalisations.

La municipalité entend maintenir en 2025 ses ambitions pour faire de Saint-Médard-en-Jalles une ville qui réunit, qui protège et qui réussit, en réaffirmant sa volonté de préserver le niveau de service public et une politique d'investissement maîtrisée et dynamique.

Le Budget Primitif 2025 (BP 2025) permettra donc de renforcer encore cette volonté et de poursuivre les actions engagées.

Les engagement budgétaires 2025 s'articuleront autour de trois axes fondamentaux :

- Un budget qui protège et accompagne
- Un budget qui prépare l'avenir durablement
- Un budget qui conforte nos fondamentaux

Cette approche équilibrée vise à garantir la stabilité financière tout en assurant la réalisation des opérations prévues sur la mandature (Maison de la Petite Enfance, Padel, transition énergétique, rénovation de toutes les écoles élémentaires, …) et de garantir le niveau des services publics correspondant aux besoins des habitants.

Un budget qui protège et accompagne

➢ Une Ville qui prend soin

La solidarité, le dialogue, le lien social, l'accès aux soins et au logement sont les priorités essentielles du projet politique porté par la municipalité depuis 2020.

• Centre communal de santé Cynthia Fleury

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de nouveaux services à la population, qui connaissent aujourd'hui un plein succès. Le **Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury**, destiné à répondre aux besoins médicaux des habitants, s'est pleinement inscrit dans l'offre de santé locale. Ce centre a accueilli plus de 14 000 patients en une année. Son taux de remplissage atteint presque les 100 %. Le recrutement, en cours d'année, d'une psychologue a permis de répondre à une demande forte des habitants, avec un planning de rendez-vous complet.
En 2025, conformément au plan de développement prévu, deux antennes seront ouvertes, la première à Eysines en février et la seconde à Blanquefort en septembre.
De plus, un **partenariat majeur avec l'Hôpital Charles Perrens**, compte tenu des besoins en matière de santé mentale notamment pour les plus jeunes, aboutira en 2025, avec l'accueil à Copernic, dans les locaux libérés par France Travail, d'un Centre Médico Psychologique (CMP), orienté notamment sur la gestion de patients atteints de troubles autistiques. Outre les recettes financières que cette installation va fournir, elle permettra de renforcer l'offre de soin sur notre territoire en synergie avec le Centre Communal de Santé.

• Ouverture du centre de radiologie

L'offre privée de **radiologie**, fonctionnelle depuis le printemps dernier, s'intègre parfaitement elle aussi dans l'écosystème médical impulsé par l'ouverture du Centre de Santé. Elle rejoindra le bâtiment « Orange » totalement rénové en 2025. En complément, un cabinet dentaire associatif est également prévu pour rejoindre ce pôle de santé. Ces établissements, idéalement situés au centre-ville et à proximité du CCS, généreront également, d'un point de vue budgétaire, des revenus locatifs importants.

• Point Justice

La mise en place d'un **« Point Justice »** a permis d'offrir un accueil de proximité pour informer les habitants sur leurs droits en matière juridique et administrative. Ce lieu, cofinancé par le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits, accueille diverses permanences gratuites, qui ont une forte fréquentation notamment celle du juriste, des avocats et du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille. En 2025, il sera enrichi par de nouveaux services : ceux de notaires de la Gironde et de la Défenseure des droits référente Enfants. En 2025, la Ville participera également à la journée nationale de l'accès aux droits avec un village du droit sur la place de la République.

• CCAS et ses établissements

La Ville continuera de soutenir en 2025 l'action du Centre Communal d'Action Sociale, qui reste un outil phare de l'accompagnement social sur la Commune. Il est porteur de nombreux projets et est salué pour la réactivité de ses démarches, par exemple lors de l'incendie à Berlincan mais aussi à tous les instants pour l'accès aux droits, l'écoute des besoins et l'analyse fine des situations, l'insertion sociale et professionnelle, le maillage et le croisement des situations avec la MDS et le service de la médiation sociale.

Le CCAS accompagne également les plus âgés de la commune dans leurs démarches et leur vie quotidienne. Mais il assure aussi des moments plus légers, festifs et de convivialité comme les goûters mensuels ou, une nouveauté cette année, le « Repas des Aînés » du mois de janvier 2025 qui a réunit près de 700 de nos seniors à la salle, totalement rénovée, Louise Michel.

La Ville apporte également une attention particulière à la situation financière de l'EHPAD Simone de Beauvoir. Cet établissement, comme beaucoup en France, fait face à une crise structurelle due à l'augmentation des charges incompressibles. La Ville et le CCAS ont obtenu une aide exceptionnelle de 350 000 € de l'État (ARS) dans le cadre du fonds d'urgence. La gestion rigoureuse de l'établissement et les mesures durables mises en place, telles que le financement d'investissements, l'acquisition de matériel ergonomique et l'amélioration de l'organisation RH, ont été saluées par les autorités de tutelle. La Ville continuera à apporter tout le soutien possible.

Enfin, un travail spécifique sera réalisé en 2025 sur la résidence autonomie Flora

Tristan. La Ville souhaite en effet examiner l'opportunité de la reprise en régie de la gestion du bâtiment portée actuellement par le bailleur Enéal.

• Education et familles

L'année 2024 a également vu la poursuite des démarches d'**amélioration de la qualité d'accueil et d'apprentissage dans les structures éducatives et de la petite enfance**.

Le **contrat AVIP** (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle), développé en partenariat avec la CAF, France Travail et le CCAS, continue de se déployer sur la commune. Saint-Médard-en-Jalles innove et est pilote en Gironde pour expérimenter des évolutions de ce dispositif **vers un contrat AVIS** (Accueil à Vocation d'Insertion Sociale, plus large que l'insertion professionnelle et notamment en direction des familles monoparentales).

La qualité d'accueil des élèves dans les écoles reste une orientation permanente pour la municipalité. En 2025, les travaux de rénovation se poursuivront, avec une attention particulière portée à la réduction des îlots de chaleur et à l'achèvement des travaux d'isolation extérieure des écoles élémentaires.

L'été 2025 verra **la réalisation des travaux sur l'élémentaire Carrié (Magudas)** bouclant ainsi le plan de travaux concernant l'ensemble des écoles élémentaires de la commune sur cette mandature.

Enfin, en 2025, un volume financier sera dédié à la **finalisation du chantier de sécurisation des écoles et notamment les travaux liés aux PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) réalisés en coordination avec l'Éducation nationale.

Le plan numérique des écoles est, lui, désormais achevé. Ce sont la totalité des écoles élémentaires qui auront vues leur équipements informatiques renouvelés.

En 2025, une étude va débuter pour le **changement du matériel des chariots numériques** demandé par les enseignants en vue d'un plan de dotation pluriannuel.

• Sports

S'inscrire dans une dynamique sportive reste une priorité municipale. Dans la continuité des actions menées en 2024, la Ville s'engage pour développer une politique sportive accessible à tous.

En 2025, le projet de la création **d'un équipement de Padel au complexe Monseau** sera lancé.

Le service des sports poursuivra ses initiatives pour favoriser la pratique sportive à tous les niveaux. Des animations variées, telles que le développement des sports dans les écoles, les vacances sportives ou les événements CAP33, écoles multisports, CAP33, Espace Aquatique,... continueront à être proposées.

Enfin, la ville poursuivra son soutien aux associations sportives locales pour accompagner leurs projets, qu'il s'agisse de pratiques compétitives ou de loisirs, et garantir des conditions d'entraînement et de jeu optimales.

• Projet Quelle époque

La Ville réalise un **projet nommé « Quelle époque »** avec les centres sociaux pour mieux cerner les représentations de la ou bien des jeunesses sur la commune mais également pour appréhender les attentes des jeunes et de leur famille. Ce projet, soutenu par la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde.

• La Participation Citoyenne poursuivra ses travaux en 2025

La convention citoyenne a rendu ses travaux en 2024 avec 110 propositions pour le Saint-Médard-en-Jalles de 2040 en terme d'urbanisme, de logement, de mobilité, d'alimentation et de participation citoyenne.

Les réalisations dans le cadre des budgets participatifs se poursuivront dans les différents quartiers de la ville et notamment dans les écoles avec une enveloppe annuelle de 150 000 €.

• Associations

Pour les associations, vecteurs essentiels du lien social, la Ville a réalisé en 2024 des travaux importants avec la rénovation complète de la salle Louise Michel**,** qui a été inaugurée fin 2024 , et l'amélioration de **l'accueil des publics à l'espace Jacques Brel** – mis à disposition du centre social Confluences.

La Ville continuera à soutenir fortement les associations à travers les subventions versées, la mise à disposition de locaux et de matériels ainsi que l'accompagnement des bénévoles au sein de la **Maison de la Citoyenneté et des associations**, véritable lieu ressources.

A Issac, le budget 2025 permettra également de réaliser la **reprise du terrain de boules**. Véritable lieu de partage, il s'agira, à proximité, également de doter le club des boulistes d'un lieu de convivialité dès l'été 2025.

Dans les actions 2025, nous trouverons aussi :

• Cérémonie de remise des cartes électorales,

• Soirée de mise à l'honneur des bénévoles de la commune – CLVA - deuxième mandat du conseil local de la vie associative (CLVA),

• Maison Silhouette pour l'association du patrimoine,

• Publication du livre une Histoire Saint-Médardaise - volume 2, après la réussite du volume 1,

• Refonte du site internet de la ville et lancement de l'application Ville,

• Lieu de mémoire au Parc de l'ingénieur.

Un budget qui prépare l'avenir durablement

➢ Une ville nature

La Nature

Les orientations budgétaire 2025 prévoient d'intégrer un véritable plan de mise en valeur de la nature et d'appropriation des espaces au profit des habitants.
Les principales réalisations concerneront :

• Aménagements et ouverture du parc de la chartreuse du Bourdieu
• Étude et aménagements du parc du Thil
• Après l'acquisition de l'espace naturel Dupérier, une ouverture adaptée sera réalisée en 2025 tenant compte de son classement en « Espace Naturel Sensible »
• Finalisation de la 1ère phase et livraison des aménagements de dés-imperméabilisation de Georges Brassens
• Poursuite du plan Nature en ville et plantation un million d'arbres
• Actions d'éducation à l'environnement seront de nouveau organisées dans les écoles

La transition énergétique et la sobriété

• Dans le cadre de la sobriété énergétique : après la salle Louise Michel ou le groupe scolaire Renée Lacoude, il s'agira de poursuivre la réhabilitation de plusieurs bâtiments (dont le principal sera l'école Carrié), le plan sur l'éclairage public à leds,
• Préservation des ressources : kits hydro-économes, contrôle de l'arrosage des parcs et jardins, pilotage du niveau de consommation d'eau par site, déchloramination de l'eau de l'espace aquatique par "lampes Ultraviolet".
• Animation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) sur la commune et qui couvre une surface de 2 355 hectares
• Après avoir été reconnue Meilleure commune pour la biodiversité 2024, la Ville lancera la démarche Ville Durable et Innovante (VDI) pour améliorer ses pratiques et s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

• Au titre des travaux publics, 2025 verra plusieurs réalisations importantes :

- La requalification des espaces publics du quartier des Sablons,
- Le dépôt du permis de construire pour la réhabilitation du quartier de Berlincan,
- Résidence des Sources : lancement des travaux préparés avec Mésolia,
- Lancement des travaux sur l'Avenue Blaise Pascal.

➢ Une ville dynamique

• Emploi économie et commerces

2024 a été une année marquée par la dynamique communale en matière d'emplois, d'actions économiques et de commerces :

- les actions visant à faciliter et favoriser les démarches entrepreneuriales innovantes se sont poursuivies, notamment au travers de l'écosystème de **Copernic** avec les « start up », pour les implanter durablement à Saint-Médard avec pour soutien le Fablab.

La Ville a maintenue aussi son soutien à l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers avec, par exemple, l'inauguration du GreenShack en Février 2024, la mise en place de l'espace de dégustation du marché ou encore la deuxième édition du marché de Noël avec 15 000 visiteurs.
L'ensemble de ces actions sera maintenu en 2025.
Le partenariat signé en novembre 2024 avec DOMOFRANCE et Bordeaux Technowest baptisé **Lab'Domofrance** sera déployé à Copernic. Il s'agit d'un incubateur pour sociétés innovantes, locales ou venant s'installer dans la commune dans le domaine du développement durable et la transformation de la ville ou de l'habitat. En 2025, Bordeaux Technowest lancera un appel à projets pour sélectionner les sociétés candidates qui bénéficieront de cet incubateur.
Grâce à l'accompagnement personnalisé et l'appui de Domofrance qui leur fournira les débouchés économiques, ces entreprises pourront accélérer leur développement et profiter des nombreuses opportunités offertes par ce partenariat.
Avec cette initiative, unique dans la Métropole, Domofrance, Bordeaux Technowest, et Saint-Médard-en-Jalles unissent leurs forces pour attirer de nouveaux talents, en combinant, proximité et innovation sociale et environnementale.

• Les mobilités
Une mobilisation soutenue est consacrée à la mobilité pour les citoyens de Saint Médard en Jalles.
En 2025, il s'agira de poursuivre :
• Le déploiement du plan vélo présenté en 2024,
• Arrivée des bus électriques de la ligne G du bus express.
Ce plan de déploiement progressif sera poursuivi en 2025, avec l'appui de Bordeaux Métropole, notamment avec le démarrage des travaux des stations de la Ligne G des quartiers ouest.
Par ailleurs, concernant le Tramway, la commune est dans l'attente de la finalisation de l'instruction par les services de la Préfecture du Projet de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) avant un lancement de l'enquête publique en 2025-2026, conformément au calendrier annoncé par la Métropole.

• Groupes études projets (GEP) autour de la création de parcs et jardins
En 2025, s'achèveront les travaux importants d'aménagements des espaces Georges Brassens conformément aux propositions du Groupe d'Études Projet (GEP).
En 2025, se lancera un nouveau **GEP pour co-construire une ville rafraîchie**. Ce projet de réflexion partagée, réalisé en partenariat avec Bordeaux Métropole, permettra de proposer et choisir des propositions concrètes de « ville rafraîchissante » selon une démarche déclinée en deux phases : une première avec

des réalisations immédiates (fontaines, ombrages, etc.) et une seconde phase de plus long terme impliquant des opérations plus importantes.
La Ville animera également des rencontres avec les Saint-Médardais sous forme de **cycles de conférences** pour permettre des débats sur des sujets sociétaux ou scientifiques.

- Une Ville de culture

La Ville mène une politique culturelle ambitieuse, accessible à toutes et à tous.
Cela se traduit notamment par la mise en place de la gratuité des Médiathèques, la gratuité des spectacles pour le jeune public à la salle Georges Brassens et la gratuité de la programmation hors les murs.

La Ville a également **développé sa programmation culturelle dans tous les quartiers** notamment durant l'été et pendant les festivités de Noël, s'appuyant sur des partenariats avec les centres sociaux notamment.
Elle propose désormais une offre culturelle très diversifiée au sein du Carré des Jalles, à la salle Georges Brassens et dans l'espace public, qui rencontre son public auprès des Saint-Médardaises et Saint-Médardais :
- les Médiathèques et le cinéma ont retrouvé leur fréquentation d'avant COVID,
- les Dégustations littéraires rencontrent un véritable succès,
- les écoles de musique et de danse sont complètes,
- la fréquentation de la programmation estivale ne cesse d'augmenter,
- les nombreuses visites organisées dans le cadre des journées du Patrimoine étaient pleines,
- le Carnaval reste un rendez-vous incontournable pour les familles Saint Médardaises,
- le grand spectacle sur la Chartreuse du Bourdieu a rencontré un énorme succès le samedi 14 décembre dernier et a accueilli un public nombreux de jeunes et moins jeunes, tous émerveillés.

Cette programmation rayonne aussi dans la Métropole avec notamment le Festival Animasia sur 2 jours avec plus de 6 000 visiteurs et le Festival Jalles House Rock avec plus de 4400 festivaliers.

Cela vient en complément de la programmation de la Scène Nationale Carré-Colonnes qui bénéficiera à nouveau du soutien financier de la Ville.
En 2025, la Ville continuera de développer son offre culturelle pour répondre aux besoins des habitantes et habitants et **lancera un programme culturel trimestriel** pour faire connaître à l'ensemble de sa population l'étendue des propositions.
Elle présentera en **juin au grand public une exposition mémoire photographique autour des Jalles,** créée en lien avec les habitants de la Ville, durant l'année 2024.
Elle investira l'espace public avec la pose d'œuvres d'art notamment dans le cadre de l'aménagement des parcs.

Enfin, la Ville entamera les études **sur le projet de future médiathèque** pour répondre aux enjeux de l'évolution démographique et de modernisation de l'offre culturelle. Il s'agira de déterminer les objectifs du service de lecture publique sur son territoire pour les 5 années à venir en y associant les professionnels et la population. C'est un projet important pour la Ville dont la finalisation sera déclinée après 2026.

Un budget qui conforte nos fondamentaux

➢ Une Ville qui rassure

Vivre en communauté suppose le respect et la tranquillité.
En 2025, les priorités budgétaires concerneront à nouveau la sécurité à travers de nombreux dispositifs :

• Chantier de pose de **caméras de vidéo-protection en 2025 aux abords de la ville** pour renforcer la tranquillité, notamment dans la lutte contre les cambriolages,
• Participation citoyenne - tranquillité publique ; Développement, animation et promotion du dispositif, en lien avec la Gendarmerie, par un temps convivial en direction des acteurs de ce dispositif,
• Maintien des effectifs de la police municipale constant, assurant davantage de patrouilles et des heures de présences jusqu'à 20h, 6 jours sur 7,
• Projet de sécurisation des abords des écoles et protection des passages piétons avec l'**expérimentation d'agents sécurisant la circulation aux ouvertures/fermetures**,
• La brigade équestre et l'unité cynophile maintenues et aux missions actualisées,
• Bilan du système de stationnement avec caméra IA finalisé en 2024,
• CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec le passage à temps plein de l'agent concerné et la réalisation du **Diagnostic Local de Sécurité (DLS)** de la commune en 2025.

➢ Une Ville qui avance

• Les engagements en faveur de l'égalité femme-homme

La Ville a mis en œuvre son premier plan d'action Egalité Femme-Homme à travers des actions concrètes notamment la mise en place du congé menstruel, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les agentes et agents de la Ville, d'une campagne de communication sur les violences sexistes et sexuelles dans tous les équipements municipaux ainsi que le dispositif « Demandez Angela » avec les commerçants et acteurs locaux. La sensibilisation sur l'égalité et la lutte contre les discriminations s'est poursuivie auprès des jeunes publics avec le travail mené en partenariat avec l'Unicef sur les droits des enfants pendant la Quinzaine de la diversité et de l'égalité. Ce sont ainsi plus de 650 scolaires qui ont participé aux divers temps proposés.
Le plan d'actions établi pour trois ans arrive à sa fin et la Ville **procédera à son**

évaluation avant de **lancer un** **nouveau plan** pour poursuivre son fort engagement en faveur de l'égalité Femme-Homme et la lutte contre les discriminations.

• Restaurant solidaire

Un **restaurant solidaire,** initié par le CCAS et des bénévoles, sera installé dans l'espace de restauration du Carré-Colonnes. Ce lieu convivial, ouvert à tous, destiné à être transféré à une association, s'appuiera sur un engagement bénévole des habitants désireux de tisser du lien social à travers le partage de repas. Subventionné par Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental, il ouvrira ses portes en mai 2025. Ce projet favorisera également les partenariats avec des acteurs culturels tels que la médiathèque, la scène nationale et les écoles de musique et de danse.

• Devoir de Mémoire

La Ville réalisera en 2025 un **mémorial pour rendre hommage aux Morts** pour la France et aux victimes de toutes les guerres au Parc de l'Ingénieur, un lieu choisi avec les associations d'Anciens combattants.
Le devoir de mémoire sera renforcé avec l'inauguration d'une place colonel Arnaud Beltrame et la création de la rue Charles Vialla.

➢ Une Ville qui investit dans son patrimoine

La Ville effectuera en 2025 des travaux d'investissement ciblés dans les équipements et infrastructures essentiels de la commune :

• Fin de la rénovation de toutes nos écoles élémentaires

La qualité d'accueil des élèves dans les écoles reste une compétence fondamentale pour la municipalité. En 2025, les efforts de rénovation se poursuivront, avec une attention particulière portée à la réduction des îlots de chaleur, mais surtout à l'achèvement des travaux d'isolation extérieure des écoles élémentaires. Cette année, la dernière école élémentaire de la Ville, l'école Carrié de Magudas sera entièrement isolée conformément aux objectifs de conforts des élèves et des personnels encadrants, mais également dans la droite ligne des travaux engagés dans la transition écologique de notre Ville.

• Pose de la première de la Maison de la Petite Enfance

L'année 2025 sera marquée par le lancement des travaux de construction de la **Maison de la Petite Enfance**, un projet d'envergure qui vise à offrir une meilleure qualité d'usage que la structure actuelle, tout en répondant aux exigences réglementaires. Ce nouvel équipement permettra également de créer 25 places collectives et 18 places familiales supplémentaires. Le coût total des travaux, estimé à 5 147 100 € HT, bénéficiera de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Département. La pose de la

première pierre est prévue pour le 13 février 2025, conformément au calendrier des travaux.

➢ Un budget qui garantit la stabilité financière et une gestion rigoureuse

Pour soutenir ces orientations et actions et dans un contexte budgétaire très incertain, la Ville doit disposer de fondamentaux financiers solides.
Pour cela, en se basant sur l'étude Klopfer réalisée en 2021, elle s'appuiera plus particulièrement sur le :

- Contrôle des dépenses de fonctionnement et optimisation des coûts opérationnels

Afin d'assurer une utilisation efficace des ressources publiques, la municipalité applique une gestion rigoureuse des dépenses courantes. Cela se traduit par :

- ➢ L'analyse détaillée des postes de dépenses pour identifier les leviers d'optimisation,
- ➢ Une priorisation des investissements selon leur impact sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur les coûts induits,
- ➢ Un contrôle des charges fixes.

En 2025, cela se traduira concrètement par une réduction des charges courantes (011) d'environ – 6,6%.

- Optimisation stratégique des ressources et diversification des sources de financements.

Notre engagement dans la stabilité financière, et notamment la maîtrise des taux d'imposition, se traduit par une gestion prudente des ressources disponibles. Chaque euro est alloué de manière stratégique pour maximiser les effets pour les habitants et soutenir les actions de notre Ville.
Recherche de partenariats, comme avec l'hôpital Charles Perrens ou le centre communal de santé, solutions de financement comme pour le bâtiment Orange, ou de subventions (travaux de la nouvelle maison de la petite enfance), chaque projet est examiné sous le prisme des financements à rechercher et des valorisations possibles.
En 2024, par exemple, ce sont près de **2,8 millions d'euros de subventions** qui ont été captés par la commune sur ses projets d'investissement. Ce travail d'optimisation sera poursuivi en 2025.

- Maintien et amélioration continue de la qualité des services publics aux habitants.
La volonté de la commune reste centrée sur le service aux habitants et, dans un contexte difficile, garantir et renfoncer les services essentiels (éducation, culture, santé, sport, ...) pour offrir un cadre de vie attractif et dynamique.

Ce travail constant a permis d'atteindre en 2024 **un résultat disponible reporté sur 2025 de plus de 4 millions d'euros.**

***

En 2025, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles restera donc impliquée dans la mise en œuvre de son projet politique, à la hauteur des enjeux et des besoins de notre territoire dans un esprit de responsabilité et de prudence raisonnable.

***

III - Les équilibres budgétaires et financiers

Pour rappel, la stratégie budgétaire et financière de la Ville sur le mandat s'articule autour de plusieurs axes forts, confortés dans le budget primitif 2025 :

- stabiliser les taux de fiscalité,
- le contrôle des dépenses de fonctionnement,
- la recherche de financements extérieurs,
- un endettement contenu.

Le scénario budgétaire 2025 s'inscrit dans la droite ligne des orientations alors fixées depuis le début du mandat.

III.1 Section de fonctionnement

A ce stade des prévisions, il est envisagé une évolution des dépenses de fonctionnement à hauteur de +1,52 % contre une baisse des recettes de -1,29 %, entre le budget primitif 2024 et le budget primitif 2025.
Cet écart s'explique par une diminution des dotations liée au remboursement des sinistres par les assurances en 2024, masquant partiellement un effort soutenu pour contenir les dépenses de fonctionnement et surtout les importantes pertes de recettes du fait des décisions gouvernementales (-1,3 M€).
L'enjeu de la préparation budgétaire est donc de préserver le niveau de service public en garantissant une capacité d'autofinancement importante et un niveau d'endettement soutenable.

III.1.1 Évolution des dépenses

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) un montant de 43 132 315 €, elles étaient de 42 484 810 € à l'occasion du vote du budget primitif pour 2024.

Ci-après un tableau qui présente les évolutions des charges de fonctionnement

classées par chapitres depuis 2022 avec une estimation pour 2025.

	BP 2022	% évolution	BP 2023	% évolution	BP 2024	% évolution	Prévisionnel 2025	% évolution
Charges à caractère général	8 486 196 €	0,47 %	10 000 282 €	17,84 %	10 027 289 €	0,27 %	9 357 427 €	-6,68 %
Charges de personnel	23 506 608 €	3,26 %	25 045 741 €	6,55 %	26 981 274 €	7,73 %	28 249 394 €	4,70 %
Autres charges de gestion courante	4 028 401 €	3,22 %	4 077 944 €	1,23 %	4 516 893 €	10,76 %	4 515 055 €	-0,04 %
Atténuation de produits (FPIC et pénalités SRU)	557 500 €	35,10 %	410 300 €	-26,40 %	340 084 €	-17,11 %	349 500 €	2,77 %
Charges financières	186 426 €	-44,10 %	207 229 €	11,16 %	611 270 €	194,97 %	652 940 €	6,82 %
Charges exceptionnelles	**23 500 €**	28,16 %	**23 500 €**	0,00 %	8 000 €	-65,96 %	**8 000 €**	0,00 %
Total	**36 788 631 €**	2,54 %	**39 764 996 €**	8,09 %	**42 484 810 €**	6,84 %	**43 132 315 €**	1,52 %

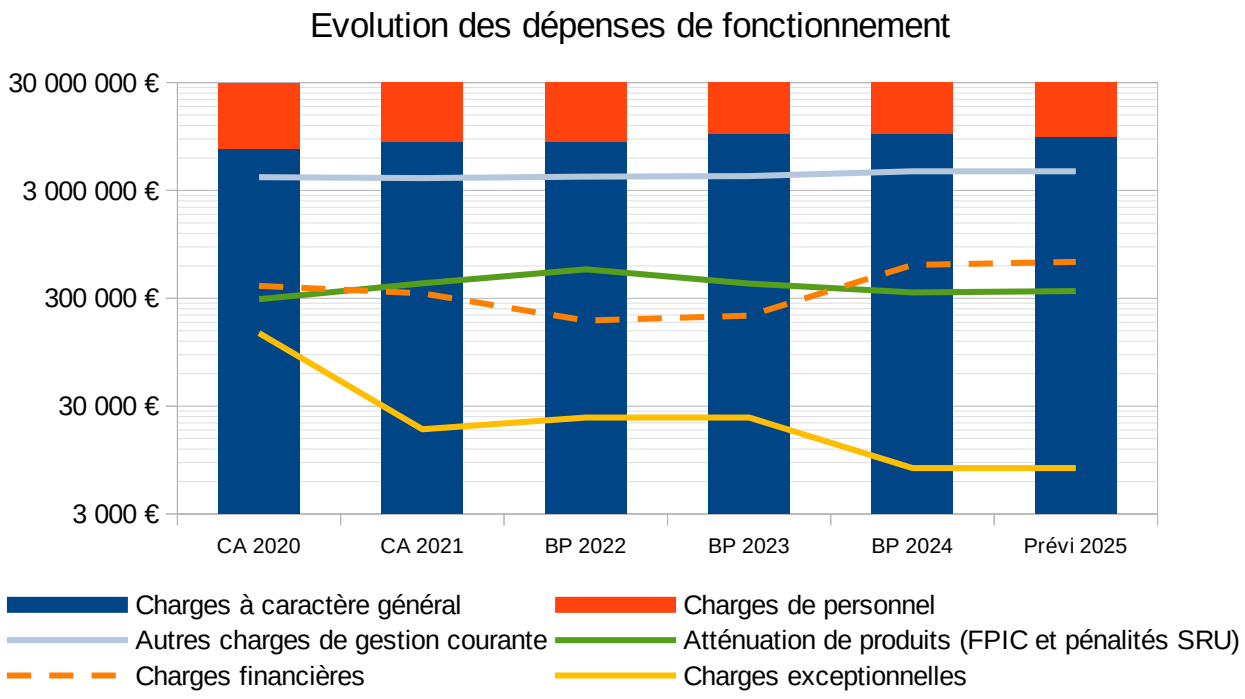

A noter, les dépenses à caractère général (en bleu sur le diagramme) dont le contrôle permet de s'inscrire dans une tendance à la baisse depuis 2023, et ce malgré l'inflation.

◆ Les charges à caractère général

La diminution des charges à caractère général de près de -6,68 %, principalement portée par la contrôle et l'optimisation des dépenses portées par les services de la collectivité.

S'agissant du coût des énergies, la crise énergétique semble stabilisée pour 2025 avec par exemple une prévision de -10 % sur l'électricité qui compense l'évolution prévisionnelle du prix du gaz.

	Budget 2024	Prévisionnel 2025	Évolution en %
Électricité	1 040 000 €	936 000 €	-10,00 %
Gaz, chaufferie	1 400 000 €	1 560 000 €	11,43 %

L'achat des denrées alimentaires reste stable avec une prévision de +10 000 € par rapport à 2024. Ces dépenses devraient rester sous la barre des 1,6 M€ du fait des premiers signes de baisse sur de nombreux produits alimentaires. Cette approche permettra de conserver la bonne qualité des prestations alimentaires proposées par la cuisine centrale et de pallier des éventuelles variations qui seraient issues du renouvellement du marché ADARCE avec Bordeaux Métropole.

◆ Les dépenses de personnels

Parce que la Ville offre un service public de proximité, les agents municipaux jouent un rôle central pour les Saint-Médardais.

La masse salariale de la ville augmenterait de +4,70 % en 2025 pour atteindre une estimation à 28 249 394 € (contre 26 981 274 € en 2024).

Les dépenses de personnel augmenteront mécaniquement par l'effet sur année pleine des mesures réglementaires 2024, de l'ordre de + 502 000 €.

Cette augmentation est surtout liée au glissement vieillesse technicité (GVT) à hauteur de 264 000 €, à la prise en compte de l'augmentation de la CNRACL décidée par l'Etat pour un montant de 477 886 €, et 118 913 € pour l'évolution des taux employeurs de l'URSSAF.

Enfin, la cotisation du contrat d'assurance statutaire devrait augmenter de l'ordre de +48 000 € en 2025

◆ Les autres charges de gestion courante

Comparativement à l'exercice 2024, les autres charges de gestion courante reste stable avec une évolution de -0,04 %.
Elles concernent entre autre les subventions attribuées aux associations de la Ville, aux établissements dont l'EPCC Carré-Colonnes et aux centres sociaux qui malgré le contexte reste stables.
La subvention allouée au CCAS devrait rester à hauteur de 1 185 00 €.
Les subventions aux associations devraient rester constante à 1,571 M€ comme en 2024.

◆ Les atténuations de produit

Ce chapitre augmentera légèrement en 2025 de +2,77 %, grâce à une légère hausse du fonds de péréquation des ressources des ressources intercommunales et communales (FPIC).
De plus, la pénalité appliquée par L'État à la ville au titre de la loi SRU sera en légère baisse de 7 000 € par rapport à 2024, soit 63 000 €.

◆ Les charges financières

Les charges financières sont estimées à hauteur de 652 940 € en 2025, contre 611 270 € en 2024. Cette augmentation s'explique par la souscription de deux nouveaux emprunts auprès de la banque des territoires, avec des taux indexés sur le livret A.
Un emprunts a également été contracté en reste à réaliser à hauteur de 1 515 000 € auprès de la Banque Postale. Ce dernier sera négocié en ce début d'année afin d'obtenir le taux le plus avantageux.

III.1.2 Évolution des recettes

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 45 887 057 €. Elles étaient de 46 484 585 € à l'occasion du vote du budget primitif pour 2024.

Ci-après un tableau mettant en exergue, les évolutions des recettes de fonctionnement classées par chapitre depuis le début de la mandature avec une estimation pour 2025.

	CA 2020	% évolution	CA 2021	% évolution	CA 2022	% évolution	CA 2023	% évolution	BP 2024	% évolution	Prévisionnel 2025	% évolution
Produits services, domaine	2 774 361 €	-31 %	3 505 523 €	26,35 %	3 782 863 €	7,91 %	3 917 722 €	3,56 %	4 167 942 €	6,39 %	4 241 863 €	1,77 %
Impôts et taxes (y compris AC de BM)	29 119 404 €	0 %	29 866 286 €	2,56 %	30 890 588 €	3,43 %	32 042 204 €	3,73 %	33 588 807 €	4,83 %	33 806 635 €	0,65 %
Dotations et participations	5 378 499 €	-6 %	6 605 126 €	22,81 %	6 477 520 €	-1,93 %	7 647 758 €	18,07 %	7 323 601 €	-4,24 %	6 822 668 €	-6,84 %
Autres produits de gestion courante	531 676 €	-20 %	782 563 €	47,19 %	563 293 €	-28,02 %	1 824 767 €	223,95 %	1 184 735 €	-35,07 %	796 391 €	-32,78 %
Atténuations de charges	236 534 €	68 %	189 882 €	###	259 278 €	36,55 %	312 380 €	20,48 %	210 000 €	-32,77 %	210 000 €	0,00 %
Produits financiers et exceptionnels	655 293 €	10 %	709 252 €	8,23 %	725 029 €	2,22 %	29 467 €	-95,94 %	9 500 €	-67,76 %	9 500 €	0,00 %
Total	38 695 767 €	-4 %	41 658 632 €	7,66 %	42 698 571 €	2,50 %	45 774 298 €	7,20 %	46 484 585 €	1,55 %	45 887 057 €	-1,29 %

Cette année est bien évidement marquée par une forte diminution des dotations et participations suite aux orientations du Gouvernement pour le budget de l'État.

Ci-après les courbes montrent les évolutions.

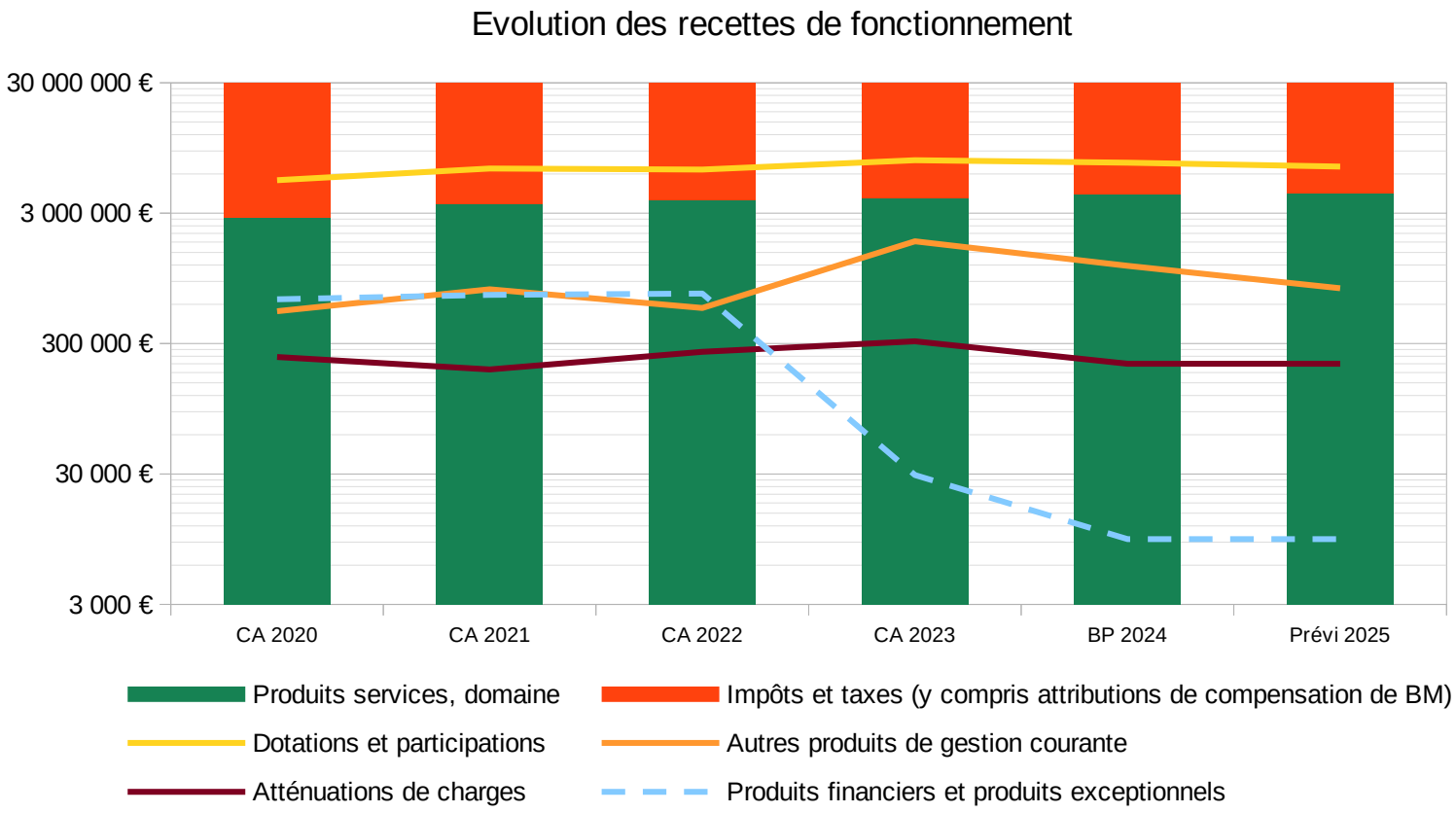

◆ Les produits des services

Les produits de services devraient s'établir à hauteur de 4 241 863 €, ce qui représente une augmentation de près de 2 %.

Cette hausse s'explique par à une augmentation des fréquentations des structures de la collectivité.

◆ Le produit fiscal et les attributions de compensation

Pour rappel, la Ville ne perçoit plus le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021. Elle perçoit en contrepartie, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi qu'une compensation de l'État (via le coefficient correcteur). Également, la Ville continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont elle a récupéré le pouvoir de taux en 2023.

En 2025, les taux d'imposition ne seront pas modifiés, cette année encore, conformément aux engagements pris. Ainsi, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties reste de 44,72 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 66,40 %. A titre de comparaison, les taux moyens appliqués dans les communes membres de Bordeaux Métropole sont de près de 7 % supérieurs pour le bâti.
Par ailleurs, il est utile de rappeler que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles dispose des 2e taux les plus bas des villes de plus de 10 000 habitants de toute la Métropole.

En 2025, les bases fiscales devraient connaître une faible augmentation car leur évolution est pour partie calculée en fonction de la variation entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré entre novembre 2023 et novembre 2024 (source INSEE). Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seraient revalorisées de 1,71% en 2025. Ce taux plus faible s'explique par le ralentissement de l'inflation.

Par ailleurs, l'accise sur l'électricité (ancienne taxe sur la consommation finale d'électricité TCFE transférée à l'État en 2022), devrait accuser une baisse de 110 000 € pour s'établir à 649 828 € en 2025. Elle est calculée en considérant le montant réparti correspondant au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2.

Concernant la fiscalité indirecte, les recettes issues des taxes additionnelles aux droits de mutations n'augmenteraient pas par rapport aux deux années précédentes du fait d'un contexte économique moins propice aux transactions immobilières. Son montant reste estimé à 1 300 000 €.

Les attributions de compensation versées par Bordeaux Métropole ne devraient pas connaître d'évolutions en 2025 et seront de nouveau établies à 2 446 733 €.

◆ Les dotations de l'État et les subventions

Sans adoption du budget de l'État pour 2025, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2025 est maintenu à périmètre constant à 27,2 milliards d'euros.
Cependant, il est probable que cette dernière soit impactée par un écrêtement de 416 453 € ce qui porterait son montant à 239 487 €, contre 655 940 € en 2024.

Pour le reste, les recettes intégrées dans ce chapitre ont été estimées comme suit :

- 2 757 000 € au titre des diverses participations de la CAF destinées à soutenir les actions menées en matière de petite enfance, d'éducation et de loisirs,
- 1 091 249 €, en baisse de 2,69 %, au titre du fonds de concours de Bordeaux Métropole (propreté, et entretien des voiries) soit 30 172 € de moins que 2024,
- 2 541 163 € au titre des compensations versées par l'État s'agissant des diverses mesures ayant réduit le produit fiscal des collectivités publiques locales,
- 183 769 € au titre des subventions de fonctionnement (État, Conseil départemental, etc.).

◆ Autres produits de fonctionnement

La diminution de ce chapitre de -32,78 % est due aux sommes perçues de notre assurance dommages aux biens en 2024 pour couvrir les dépenses engagées suite aux intempéries de 2022, à hauteur de 524 730 €.
En 2025, seule une indemnisation de 30 000 € est inscrite au BP dans le cadre de la fin du chantier de rénovation du hangar des services techniques. Ceci explique la chute des recettes inscrites dans ce chapitre pour plus de 33 %.

Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas connaître de variations importantes en comparaison avec 2024, avec notamment les loyers estimés à hauteur de 548 725 € (dont 310 175 € versés par l'EHPAD), la participation France travail à hauteur de 80 000 €.

III.2 Section d'investissement

Malgré les contraintes qui entourent la préparation budgétaire, la collectivité poursuivra ses engagements affichés à l'occasion de l'adoption du plan pluriannuel d'investissement au début de l'exercice 2021, en prévoyant de réaliser 50 millions d'euros de dépenses d'équipement sur la mandature.

III.2.1 Estimation des dépenses

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles d'investissement un montant de 11 645 330 €, contre 13 013 430 € en 2024.

◆ Le remboursement des emprunts

Cette année, le montant du capital à rembourser devrait atteindre 2 592 735 € en prenant en considération les emprunts souscrits, contre 2 549 798 € € en 2024.

En 2024, les taux d'intérêt ont progressivement diminué. Bien qu'il soit difficile de prédire avec précision les taux d'emprunt à long terme, plusieurs experts estiment qu'il y a de fortes chances que se poursuive cette lente baisse des taux tout au long de 2025.
La renégociation de trois emprunts à taux variable cette année peut être un enjeu pour diminuer la charge des intérêts sur la commune. Par ailleurs, une vigilance accrue sera nécessaires pour la contraction des nouveaux emprunts en 2025.
La stratégie de la commune reste fondée sur la priorisation des taux fixes quand cela est possible et la modération du recours à l'emprunt.
La situation actuelle montre une extinction progressive de l'encours avec une accélération notable à partir de 2028 ou le remboursement du capital connaîtra une chute de près de -100 K€.

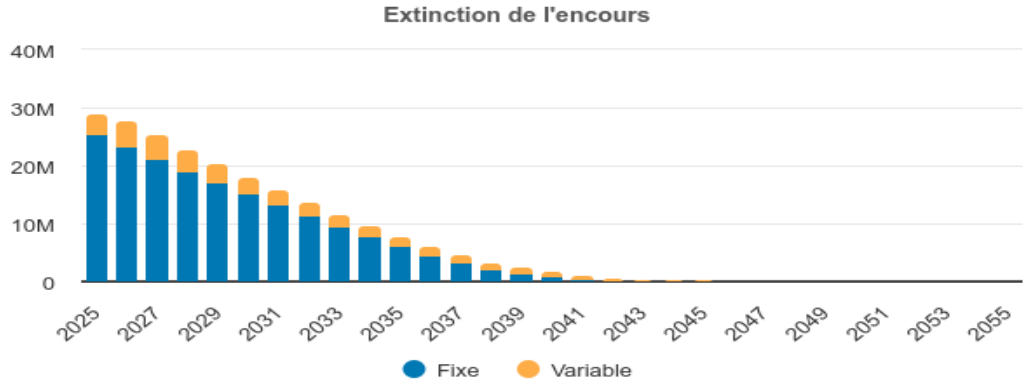

◆ Les dépenses d'équipement

8 931 347 € seront notamment consacrés à la réalisation d'études, de travaux sur nos bâtiments et sur la voirie, à l'achat de mobiliers et équipements neufs pour les services, ou encore à l'acquisition de parcelles.
En 2025, la Ville devrait investir pour l'aboutissement des projets de la mandature, ainsi que la finalisation des chantiers en cours. Il faut citer notamment :

➢ 4 000 000 € au profit de la petite enfance, avec la première pierre de la MPE posée le 13 février 2025. Ce projet marquant de la mandature estimé à 5 147 100 €

HT, bénéficiera de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Département. Il devrait être livré au premier semestre 2026.

- 794 131 € au profit de la scolarité des enfants de la Ville avec :

- 203 000 € destinés notamment à la rénovation énergétique de l'école élémentaire Carrié, dernière des 7 établissements élémentaires rénovés depuis le début de la mandature,
- 288 531 € alloués à la fin des travaux du groupe scolaire René Lacoude,
- 222 500 € réservé pour des travaux divers dans les autres écoles maternelles et élémentaires de la commune,
- 60 000 € destinés à la mise en place de systèmes de sécurité pour les établissements scolaires de la Ville,
- 97 000 € pour les achats de matériels et d 'équipements pour les enfants Saint-Médardais.

- 320 000 € au profit de la pratique sportive avec notamment :

- 105 500 € destinés à la réhabilitation et la mise en sécurité des installations de la Ville,
- 214 500 € crédités pour l'entretien et les équipements sportifs dont 50 000 € pour les premiers travaux nécessaires à la création d'un équipement de Padel au complexe Monseau.

- 92 039 € au profit de la culture et des associations avec notamment :

- 39 771 € consacrés à la fin du réaménagement de la salle Louise Michel,
- 29 268 € dédiés aux aménagements de l'espace G.Brassens, J.Brel et la maison Silhouette,
- 15 000 € alloués aux renouvellement des équipements des salles mis à dispositions des associations,
- 10 000 € prévus pour la rénovation de la place d'Issac et notamment du terrain de boules ainsi que la réalisation d'un lieu de convivialité pour le club.

- 542 000 € dans le cadre de l'écologie et la sobriété énergétique :

2025 sera encore marqué par le choix de notre municipalité de poursuivre ses efforts dans la transition écologique engagée depuis le début du mandat. A titre d'exemples, sont prévus :
- 85 000 € pour la création de la passerelle cyclable de Gajac, le plan de gestion écologique Dupérier financé entre 50 % et 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et la réhabilitation de l'étang du Broustéra (également subventionnée à 80% par la Région),
- 211 000 € pour le renforcement d'un éclairage public LED sur la voirie, mais

également dans de nombreux bâtiments de la commune et les stades,
- 207 000 € orientés pour la mise en place de la chaufferie bio masse à Corbiac,
- 39 000 € destinés à la poursuite des installations de la collectivité dans le but de consommer moins d'énergie.

Les principaux investissements déjà cités, que ce soit en matière de construction (par exemple, la future maison de la petite enfance), ou alors de réhabilitation (comme l'école élémentaire Carrié) seront réalisés dans le cadre de la transition écologique.
A ce titre et pour rappel, il est bon de remarquer que ce sont plus de 12,16 M€ qui ont été dégagé dans le cadre de l'AP/CP la « ligne verte » votée en début de mandature, soit bien plus que le montant initial envisagé qui était de 8 M€.

De nombreux autres investissements seront réalisés en ce sens, notamment la rénovation du bâtiment Le central (Orange) (1 458 000 €), qui générera des recettes pour la collectivité estimés à 226 000 € HT / an sur le budget annexe des bâtiments à usage commercial.

◆ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement ne connaîtront pas de variations significatives par rapport à l'exercice 2024 :
- 253 000 € au titre de la surcharge foncière,
- 667 595 € pour les attributions de compensation reversées à Bordeaux Métropole,
- 86 000 € de subventions d'investissement consacrées aux associations et à l'EPCC Carré-Colonnes.

III.2.2 Estimation des recettes

En 2025, la structure du financement des investissements serait établie comme suit :

Dotations et FCTVA	1 564 942 €
Cessions	1 684 000 €
Autofinancement	5 080 753 €
Subventions	1 727 336 €
Emprunt	2 392 973 €

◆ L'autofinancement et la capacité de désendettement et d'endettement

En considérant les charges et recettes réelles estimatives en section de fonctionnement, la collectivité dégagera une épargne brute qui s'établira à hauteur de 2 ,8 M€.

Il faut noter que ce calcul tient compte des mesures proposées en fin d'année dernière par le Gouvernement. Le projet de loi de Finances 2025 à ce stade minore nos recettes de plus de 1,3 M€ en recettes de fonctionnement. L'épargne brute prévisionnelle hors mesures gouvernementales serait conforme aux agrégats fixés par la municipalité autour de 4 M€.
Ces mesures touchent l'ensemble des collectivités et engendrent autant d'inquiétudes quant aux financements à venir des projets et des investissements.

La capacité d'endettement

En prenant en considération le niveau de l'épargne brute prévisionnelle ainsi que les emprunts en cours et à venir, la capacité de désendettement de la collectivité serait de 10,19 années au 31/12/2025 (voir tableau ci-dessous).

	Exercice 2025
Épargne brute prévisionnelle (A)	**2 744 742 €**
Encours de dette au 31/12/2024	30 277 518€
Nouveaux souscrits emprunts en 2025	2 392 973 €
Encours de dette au 31/12/2025 (B)	29 042 696 €
Capacité de désendettement (B)/(A)	**10,19**

Les hypothèses prudentielles adoptées par la collectivité pour le BP 2025 dégagent une épargne nette prévisionnelles de 162 000 €. Complétée par le fonds de roulement qui ne sera pas entamé, cette épargne atteindra la cible des 4 M€.

◆ Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est une dotation de l'État versée tous les ans, prenant en considération la majorité des dépenses d'équipement réalisées en N-2, soit lors de l'exercice 2023 pour le budget 2025.
Dans l'attente du budget de l'État, et en prenant en compte une hypothèse prudentielle face aux évolutions probables, il est raisonnable d'envisager le versement du FCTVA à hauteur de 1 ,2 M€.

◆ Autres recettes d'investissement
Les autres recettes d'investissement sont estimées à 1 727 336 €.
Elles concernent les subventions dans le cadre du contrat de codéveloppement (CODEV) avec Bordeaux Métropole et les projets soutenus par l'Agence de l'Eau, la Région, l'État (DSIL, CAF….).

◆ Le recours à l'emprunt
Le recours à l'emprunt constitue un mode de financement indispensable qu'il convient de limiter et de sécuriser dans la mesure du possible.

En 2025, le montant nécessaire à l'équilibre du budget est estimé à près de 2,4 M€.

Toutefois, l'emprunt réellement contracté en 2025 dépendra :
- des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes,
- des conditions de prêts proposés par les partenaires financiers,
- des besoins de trésorerie.

En effet, la Ville essaiera d'obtenir, notamment auprès de la Banque des Territoires, des emprunts plus compétitifs que ceux qui sont proposés actuellement sur les marchés financiers, et ce compte tenu des efforts menés pour accélérer la transition écologique.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Les deux budgets annexes que sont le budget des logements sociaux allée Dordin, et le budget de l'exploitation des installations photovoltaïques ne connaîtront pas de variations significatives en 2025.
Ils demeurent équilibrés grâce aux recettes qu'ils génèrent.

Budget Annexe du Centre communal de Santé :

Le budget annexe du nouveau centre de santé terminera l'année 2024, première année d'exploitation, avec un résultat à l'équilibre (déficit prévisionnel de – 394 €).
L'année 2025 sera celle de la seconde année d'exercice et permettra de prendre la « vitesse de croisière » avec la montée en puissance des patients déclarant le centre de santé comme référent, le lancement de l'intercommunalité prévue avec les communes qui l'ont souhaité (dès février 2025 pour Eysines et d'ici l'été 2025 pour Blanquefort), en mutualisant les moyens, notamment en matière d'actions de prévention.

Budget annexe des bâtiments à usage commercial :
Ce budget du bâtiment connaîtra après l'été 2025 l'installation d'un CMP, Centre Médico Psychologique, sur le site de Copernic, dans les locaux occupés auparavant par France Travail, dans le cadre d'un partenariat et d'un bail de longue durée.
Les travaux d'aménagement intérieur seront pris en charge par les services de Charles Perrens, à l'exception des travaux incombant au propriétaire de séparation des réseaux (autour de 30 000 euros).
Ceci permettra de retrouver le niveau de loyer perçu auparavant sur ce site.
Après les études réalisées en 2024 et la désignation d'une maîtrise d'ouvrage, ce budget portera en 2025 les travaux dans le bâtiment du Central (ex-Orange) pour accueillir, fin 2025 début 2026, un centre de radiologie et un cabinet dentaire ainsi

que les futures recettes générées par les loyers concernés. L'excédent actuel de ce budget ainsi qu'un emprunt permettront d'assurer l'équilibre en investissement pour un montant estimé de travaux à hauteur de 1 500 000 €.

Annexe Ressources Humaines

Les effectifs de la collectivité

L'année 2024 est marquée par l'achèvement de notre plan de dé-précarisation des personnels contractuels horaires, notamment de l'animation périscolaire.
Ce choix politique s'est concrétisé par :

- La limitation du recours aux agents vacataires, en proposant des emplois mensualisés permanents ou non permanents dans le secteur de l'action éducative et de l'animation sportive (animateurs périscolaires et éducateurs sportifs), avec une perspective de pré-titularisation pour les emplois permanents ;
- Les pré-titularisations en cours de 41 agents contractuels. Les emplois permanents sont actuellement occupés à 82% par des agents fonctionnaires.

Le résultat de ce choix important est à l'évidence une amélioration substantielle de la qualité d'accueil offerte aux enfants et aux parents saint-médardais. Cette démarche est particulièrement bien appréciée notamment dans le domaine très sensible de l'accueil des enfants porteurs de handicaps.

Evolution des effectifs

Au niveau des créations de poste, l'année 2024 s'est conclue par la création du + 3 postes au tableau des effectifs.
En effet, le tableau des effectifs arrêté au 06 décembre 2023 faisait état de 579 postes permanents pourvus, le reste relevant d'emplois non permanents.
Le dernier tableau des effectifs, présenté au Conseil Municipal du 4 décembre 2024, faisait état de **582 postes permanents pourvus**.
Au 31/12/2024, les effectifs physiques de la Ville, tous statuts et toutes quotités horaires confondus sont au nombre de 733 personnes physiques (701 au 31/12/2023).
Cet indicateur comprend les agents en activité sur emploi permanent et non permanent.
S'ajoutent à ces effectifs 7 agents en disponibilité pour raisons de santé, 3 agents en congé parental, 3 en détachement à l'extérieur de la collectivité, 24 en disponibilité pour convenances personnelles et 1 agent mis à disposition à l'extérieur.

Répartition des effectifs par statut au 31/12/2024										
Collectivité	Fonctionnaires	Contractuels de droit public					Droit privé	Autres	Effectif total	Moyenne annuelle ETP
	Activité	Assistantes Maternelles	Contractuels sur emploi permanent y/c remplacements	Contractuels sur emploi non permanent	Vacataires Horaires	Collaborateur de Cabinet	Apprentis / Contrats aidés	Allocataires ARE Stagiaires indemnisés Intervenants extérieurs		
Ville	493	13	107	51	55	2	8	4	733	626,46

La variation s'explique en plusieurs points :
D'une part, le recrutement de nouveaux agents sur des emplois permanents :

- Centre Communal de Santé : + 1 personnel supplémentaire (psychologue),
- Éducation : 1 agent école maternelle Renée Lacoude sur un poste non pourvu,
- Espaces verts : 2 agents au secteur Cadre de vie - Secteur espaces verts, pour l'augmentation des surfaces avec les deux parcs publics supplémentaires.
- Médiation sociale : 1 agent recruté sur un poste déjà existant mais non pourvu,
- Petite enfance : 1 agent idem (poste référent santé inclusion),
- Transition écologique : 1 agent supplémentaire (retour d'une agente en disponibilité positionnée dans cette direction en renfort).

Au-delà de ces 7 recrutements, les autres postes relèvent soit de l'arrivée d'apprentis (1 agent), du recrutement sur des postes non pourvus fin 2023 par manque de candidats (14 agents, principalement en périscolaire), de vacataires horaires supplémentaires aux médiathèques rémunérés selon les besoins (2 agents), et enfin d'agentes en remplacement sur des absences pour maladies, notamment petite enfance (8 agentes concernées).

La variation en ETP (équivalent temps plein) est en corrélation avec l'évolution des effectifs au 31/12/2024.

Effectif moyen en équivalent temps plein (ETP)

ETP moyen annuel tous statuts confondus	
2021	590,14
2022	592,67
2023	604,21
2024	626,46

Un travail sur les remplacements et les heures supplémentaires est en cours au sein de la municipalité, piloté par la direction des ressources humaines, pour une bonne régulation permettant à la fois la réalisation des évènements et la continuité des services publics, mais aussi de favoriser la prise de repos et la maîtrise des coûts.

Effectif global en activité par statut

Outre sa politique de réduction de l'emploi précaire, la Ville a poursuivi son implication pour l'insertion professionnelle des jeunes en développant l'accueil des apprentis, au nombre de 6 en 2024, et dont le nombre de contrats prévus en 2025 devrait rester stable.

Compte tenu de ces mesures et des mouvements de personnel :

- Le nombre des agents fonctionnaires titulaires et stagiaires en activité est de 493 au 31/12/2024 (462 au 31/12/2023).
- Le nombre des agents contractuels de droit public sur emploi permanent est de 107 au 31/12/2024 (contre 117 au 31/12/2023).
- Le nombre des agents contractuels sur emploi non permanent (droit public y compris vacataires horaires et droit privé y compris assistantes maternelles) est actuellement de 129 agents au 31/12/2024 (122 au 31/12/2023).

Effectifs sur emploi permanent par catégorie (évolution sur 3 ans)

STATUTS	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent				Total sur emploi permanent			
CATEGORIES	A	B	C	total	A	B	C	total	A	B	C	total
30/09/2022	39	66	361	**466**	11	23	33	**67**	50	89	394	**533**
31/12/2023	39	69	354	**462**	21	24	72	**117**	60	93	426	**579**
31/12/2024	43	70	380	**493**	19	26	62	**107**	62	96	442	**600**

L'augmentation des effectifs des fonctionnaires est liée au nombre des pré-titularisations d'agents contractuels, qui, de fait, a légèrement baissé pour cette dernière catégorie d'agents.

Effectifs sur emploi permanent à temps partiel (TP) et à temps non complet (TNC) au 31/12/2023.

Temps	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
Temps partiel autorisé	18	3	21
Temps partiel de droit	7	0	7
Temps partiel thérapeutique	17	0	17
Temps non complet	41	45	86
Total	**83**	**48**	**131**

Structure des effectifs

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent au 31/12/2024

Tranches d'âges	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
- 25 ans	14	18	32
25 à 29 ans	22	14	36
30 à 34 ans	33	14	47
35 à 39 ans	61	12	73
40 à 44 ans	69	19	88
45 à 49 ans	49	11	60
50 à 54 ans	96	12	108
55 à 59 ans	103	5	108
60 à 64 ans	44	2	46
65 ans et +	2		2
Nbre d'agents	493	107	600
Moyenne d'âge	**46,90**	**37,25**	**45,18**
Age moyen	**45,18**		

L'âge moyen global des agents sur emploi permanent reste stable : 45,18 ans en 2024 contre 45,32 en 2023.

Répartition femmes-hommes sur emploi permanent par filière métier au 31/12/2024

La répartition globale femmes-hommes des fonctionnaires sur emploi permanent reste stable par rapport à celle de 2023.

Filières	FONCTIONNAIRES					
	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
Activité Physique et Sportive	2	1%	4	3%	6	1%
Administrative	71	21%	15	10%	86	17%
Animation	54	16%	24	15%	78	16%
Culturelle	18	5%	11	7%	29	6%
Police Municipale	3	1%	9	6%	12	2%
Sanitaire et Sociale	47	14%		0%	47	10%
Technique	141	42%	94	60%	235	48%
Total	336	100%	157	100%	493	100%
% F/H	68%		32%		100%	

Le pourcentage de femmes contractuelles augmente passant de 64% en 2023 à 66% en 2024, alors que la part des hommes contractuels sur emploi permanent varie de 36% en 2023 à 34% en 2024.

Compte-tenu des recrutements et des mouvements de personnel en 2024, la variation du nombre d'agents, est assez significative dans la filière Technique (+ 15 agents en 2024), alors que les effectifs restent stables dans les autres filières.

Le taux global de féminisation (fonctionnaires et contractuelles) de 68 % (plus élevé

que la moyenne nationale de 62%[3] dans les communes) est en lien avec la nature des métiers et les services proposés par la collectivité dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance. On constate également que la proportion de femmes est également plus importante dans les filières Administrative et Culturelle.
Les hommes sont davantage représentés dans les filières Sportives et de la Police Municipale.
Pour rappel, les aides de puériculture ainsi que les agents d'entretien des écoles et la majorité des agents occupant des fonctions d'Atsem relèvent de la filière technique.
Le rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté préalablement au vote du budget, complétera et précisera ces données sur les effectifs de la collectivité.

Rémunérations et temps de travail

Rémunération moyenne brute mensuelle des fonctionnaires au 31/12/2024

Catégorie hiérarchique	Nbre d'agents rémunérés	Traitement de base	NBI (37 % des agents rémunérés)	RI	SFT (37 % des agents rémunérés)
Cat. A	43	2 988 €	107 €	801 €	80 €
Cat. B	70	2 176 €	64 €	389 €	54 €
Cat. C	380	1 951 €	60 €	274 €	45 €

Heures supplémentaires payées sur l'année 2024

Les augmentations du Smic, ainsi que la revalorisation des 5 points d'indices majorés au 1er janvier 2024, impactent également le coût des heures supplémentaires.
Le nombre d'heures supplémentaires payées au 31/12/2024 est de 14 234 H (11 646 heures au 31/12/2023) pour un montant total brut chargé de 300 084 € (237 260 € au 31/12/2023).

Avantages en nature

Nombre d'agents concernés – types d'avantages en nature :

Nombre d'agents concernés	2023	2024
Logement	3	2
Repas	220	322
Véhicule	1	1
Montant total	30 343 €	23 280 €

[3] Source : L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2017 (LES DIAGNOSTICS DE L'EMPLOI TERRITORIAL ETUDES RH - OCTOBRE 2020)

Durée effective du travail

Depuis le 1er juillet 2016, la durée légale du temps de travail de 1607 heures est respectée dans l'ensemble des services municipaux.

Seul l'espace aquatique bénéficie d'une réduction de la durée annuelle de travail, portée à 1515 heures, en contrepartie des sujétions cumulatives que sont le travail régulier du dimanche et le travail en horaires décalés (fin régulière de service à 22h à minima).

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des missions dévolues aux services municipaux, le travail est organisé en différents cycles, déterminés par les horaires d'ouverture au public et les nécessités de fonctionnement :

- Cycles hebdomadaires, avec ou sans horaires variables, d'une durée de référence de 36h30 sur 5 jours ;
- Cycles pluri-hebdomadaires, dont la durée hebdomadaire moyenne peut aller jusqu'à 38h ;
- Cycles annuels.

Les cycles de travail de chaque service font l'objet d'annexes au protocole cadre de l'organisation du temps de travail. Ils peuvent évoluer, après présentation en Comité Social Territorial, en fonction des besoins des services.

Télétravail

En 2020-2021, pour répondre à l'état d'urgence sanitaire, le télétravail a été déployé autant que possible dans les services, dès lors que tout ou partie des activités le permettait.

A la suite, une charte d'intégration du télétravail dans le fonctionnement des services municipaux a été mise en application à compter du 1er janvier 2023.

En 2024, le télétravail concerne **91 agents**, dont 70 femmes et 21 hommes.

Au terme de deux années de mise en œuvre, la ville en coordination avec les représentants du personnel, a décidé de réaliser un bilan de l'application du télétravail dans les services.

Ce bilan sera présenté en Comité Social Territorial au 1er semestre 2025 et des éventuels ajustements seront proposés.